



Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 novembre 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN D'UNE SURFACE DE 8479 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES DE ST FLORENT (NIORT) A LA SARL EIVE (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 11 AVRIL 2016)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Florent JARRIAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016****DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN D'UNE SURFACE DE 8479 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES DE ST FLORENT (NIORT) A LA SARL EIVE (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 11 AVRIL 2016)**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 11 avril 2016, le Conseil d'Agglomération a décidé de céder à la SARL E.I.V.E., les parcelles cadastrées EZ5 et EZ6 situées sur le Parc d'Activités de Saint-Florent à NIORT, au prix de 5,00 € HT/m², à condition que la transaction soit formalisée dans les six mois par la signature de l'acte de vente.

L'acte n'ayant pas pu être signé dans les délais impartis, il est proposé de confirmer la vente à la SARL E.I.V.E. des parcelles EZ5 et EZ6 aux conditions initiales suivantes :

Parcelles	Surface	Prix d'acquisition appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix net HT	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
EZ5 EZ6	8 479 m ²	45 750,00 €	5,00 €	42 395,00 €	- 3 355,00 €	0 €	42395,00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Confirmer la vente à la SARL EIVE, représentée par Monsieur Thierry PICAUD, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les parcelles EZ5 et EZ6 (d'une surface totale de 8 479 m² environ), au prix de 5,00 € HT/m², afin d'y développer son activité,
- Confirmer que le prix à payer par l'acquéreur est de 42 395,00 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 42 395,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 0 €),
- Prolonger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 30 avril 2017.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er avril 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 avril 2016

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN D'UNE SURFACE DE 8479 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES DE ST FLORENT (NIORT) A LA SARL EIVE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anné BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Veronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paula MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BILLY à Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI à Elmano MARTINS, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Michel SIMON, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Alain LIAIGRE à Bruno JUGE, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Alain PIVETEAU à Josiane METAYER, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LECOINTE par Xavier RUDEWICZ, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Sébastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160419-C13-M-2016-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 AVRIL 2016****DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUES – VENTE DE DEUX
PARCELLES DE TERRAIN D'UNE SURFACE DE 8479 M² SUR LE PARC
D'ACTIVITES DE ST FLORENT (NIORT) A LA SARL EIVE**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 15 février 2016,

Vu l'arrêté du 30 avril 2015 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement SIGAP OUEST sur la commune de Niort,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière,

La SARL E.I.V.E., représentée par Monsieur Thierry PICAUD,
Domiciliée – 200 rue Jean Jaurès – ZI Saint-Florent – à NIORT (79)
Exerçant une activité de création et entretien de jardins, parcs et espaces verts,

Souhaite acquérir les parcelles cadastrées EZ n°5 et n°6 d'une surface totale de 8 479 m² environ, situées sur le Parc d'Activités de Saint-Florent à NIORT, pour le développement de son activité.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente des parcelles est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge. Cependant, l'acquisition par la collectivité ayant eu lieu au prix de 5,39 €/m², la marge est par conséquent négative, et donc la TVA sur marge égale à 0.

Il est proposé de céder ces parcelles à la SARL E.I.V.E. aux conditions suivantes :

Parcelles	Surface	Prix d'acquisition appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix net HT	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
EZ5 EZ6	8479m ²	45 750,00 €	5,00 €	42 395,00 €	- 3 355,00 €	0 €	42 395,00 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 42 395,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Principal.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160419-C13-04-2016-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la SARL E.I.V.E., représentée par Monsieur Thierry PICAUD, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les parcelles EZ n°5 et n°6 (d'une surface totale de 8 479 m² environ), au prix de 5,00 € HT/m², afin d'y développer son activité.
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 42 395,00 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 42 395,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 0 €).
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai.
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160419-C13-04-2016-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016



Communauté d'Agglomération du Niortais
Monsieur le Président
140, rue des Equarts
CS28770
79027 NIORT CEDEX

Objet : Terrains ZI Saint Florent

Niort, le 24 février 2016

Monsieur le Président,

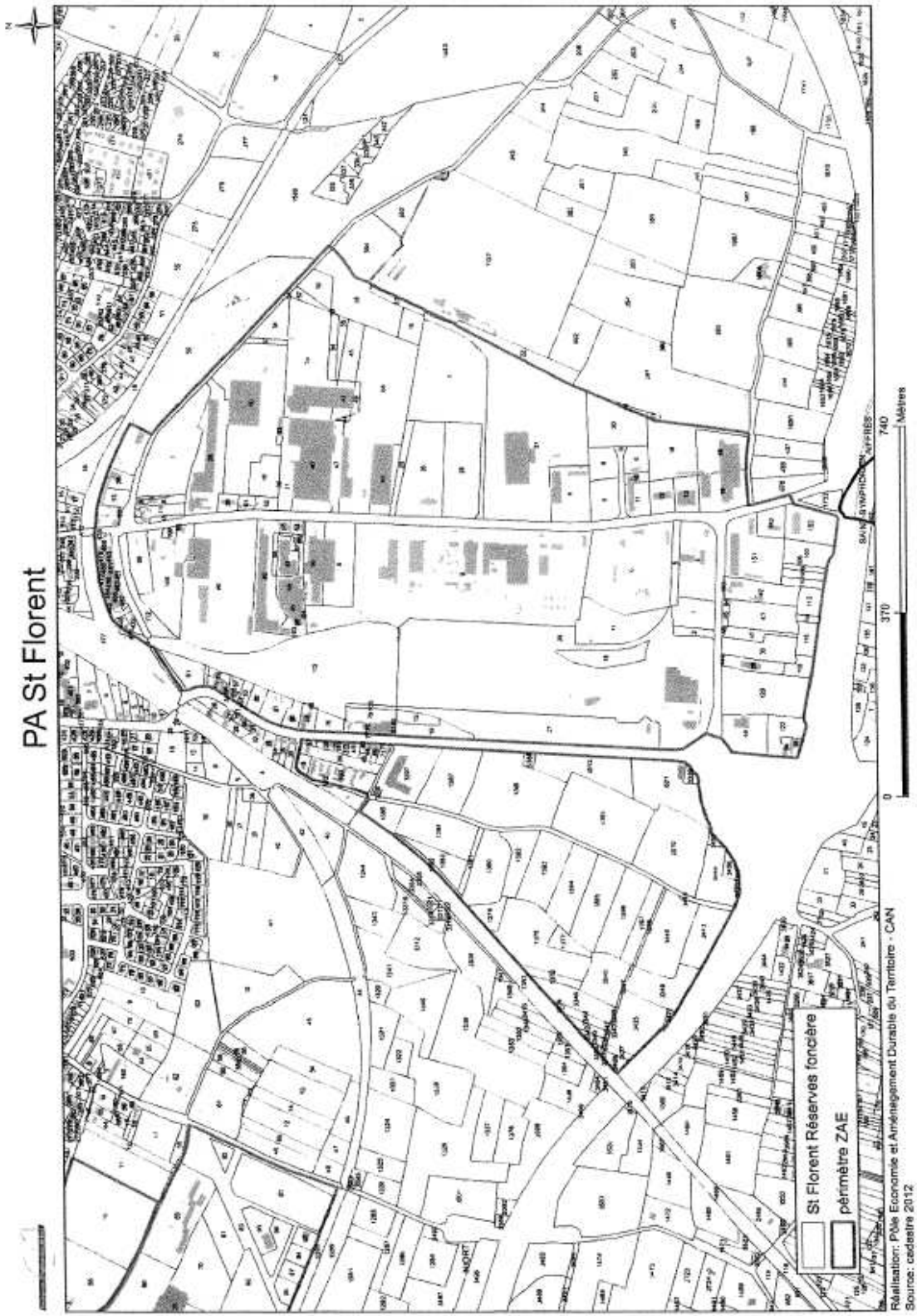
EIVE, entreprise du Paysage, agréée Entreprise d'Insertion, utilise depuis un certain nombre d'années le terrain situé rue Jean Jaurès, ZI Saint-Florent, et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Niortais, afin de stocker, avant broyage et évacuation, les déchets verts issus de son activité.

Je précise que les conditions d'utilisation de ce terrain sont conformes aux dispositions concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Afin de sécuriser notre activité, nous souhaiterions aujourd'hui faire l'acquisition de ce terrain, constitué des parcelles EZ5 et EZ6, d'une surface totale de 8 479 m², aux conditions qui nous ont été indiquées par vos services, à savoir 5.00€ HT le m², pour un montant total de 42 395€ HT.

Souhaitant que notre proposition retienne votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Thierry PICAUD
Directeur



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19140
79061 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE : 05 49 06 36 36
TELECOPIE : 05 49 24 63 32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers
Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2015/191V1271
Enquêteur : Sonia MARACHE
Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 - Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Niortais
- 2 - Date de réception de la demande d'avis : 11 février 2016
- 3 - Situation du bien : NIORT
 - adresse : « rue Jean Jaurès »
 - références cadastrales : Sections EZ n°5 et 6 pour une superficie totale de 8 479 m²
- 4 - Description sommaire :

Deux parcelles de terrain constructible, contiguës, situées dans la zone industrielle de Saint-Florent et soumises aux règles du Plan Prévention des Risques Technologiques.
- 5 - Réglementation d'urbanisme, plus ou moins-value :

En zone UE ou PLU
- 6 - Situation locative : Libre à la vente
- 7 - Conditions de la vente : Procédure amiable
- 8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Le prix de vente de 42 395 € soit 5 € le m², n'appelle pas d'observation de la part du service.
- 9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 15 février 2016
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
L'Inspectrice des Finances Publiques

Sonia MARACHE

1
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C50-11-2016-DE
Date de télétransmission : 01/12/2016
Date de réception préfecture : 01/12/2016